

Lectra confirme son éligibilité au PEA-PME

Paris, le 11 avril 2022 – Lectra (FR0000065484 LSS), société cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris, compartiment B, confirme, sur la base des comptes consolidés de son dernier exercice clos le 31 décembre 2021, son éligibilité au dispositif PEA-PME pour les douze mois à venir.

Lectra respecte les critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME fixés par l'article L.221-32-2 du Code monétaire et financier, à savoir un effectif total inférieur à 5 000 salariés et un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 milliard millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros.

En conséquence, les actions Lectra peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, dispositif dédié à l'investissement dans les petites et moyennes entreprises, bénéficiant des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) classique.

Pour les entreprises qui insufflent la vie à nos dressings, intérieurs de voitures, meubles et plus, Lectra façonne des technologies premium qui facilitent la transformation digitale de leur industrie. L'offre de Lectra donne aux marques, aux fabricants et aux distributeurs les moyens de leurs ambitions, de la conception à la production, mais aussi le respect du marché et la tranquillité d'esprit qu'ils méritent. Créée en 1973, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 388 millions d'euros en 2021 et est cotée sur Euronext Paris (LSS).

En juin 2021, Lectra a acquis Gerber Technology, une société basée aux États-Unis et fondée en 1968. Comme Lectra, Gerber Technology développe des logiciels et des solutions d'automatisation pour la mode, l'automobile, l'ameublement et d'autres secteurs d'activité à travers le monde.

Pour plus d'informations, visitez www.lectra.com